

LA FORÊT DOMANIALE DE LONGEVILLE

La forêt domaniale de Longeville a été semée au XIXe siècle pour protéger les terres de l'ensablement.

Si elle possède toujours une fonction prioritaire de protection, elle a acquis avec le développement de l'urbanisation et du tourisme une seconde vocation : l'accueil du public. Les forestiers s'efforcent de concilier cette fréquentation avec la préservation d'un patrimoine écologique remarquable et fragile.

EN QUELQUES CHIFFRES

- **1225 ha** de forêt domaniale **5 communes** directement concernées
- Environ **15 km de côtes littorales** dont 12.8 km de cordon dunaire
- **1 réserve biologique** (La pointe d'Arçay) et 2 sites Natura 2000
- Plus de **40000 places d'hébergement** sur le littoral et une très forte fréquentation touristique
- **8,2 km de pistes cyclables** en site propre au cœur de la forêt
- **19 aires de pique-nique** et près de 190 tables de pique-nique
- **1 application mobile** « Sur la piste des pins » qui a déjà été téléchargée plus de 1000 fois sur IOS et Android

FORÊT DE LONGEVILLE : DES COUPES SANITAIRES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES USAGERS



Les arbres dépérissants de la parcelle 16 surplombent la route départementale RD105 / E. Podechard @ ONF

Des coupes dites « sanitaires » seront effectuées cet hiver au lieu-dit des Grandes Plantes, en forêt domaniale de Longeville. Ces exploitations sont nécessaires pour assurer la sécurité du public : la plupart des arbres présentent des branches sèches dont l'ONF craint qu'elles ne viennent blesser promeneurs ou automobilistes en se détachant. Ce phénomène s'explique par le grand âge des arbres placés en conditions stationnelles difficiles.

LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

Le site des Grandes plantes est un lieu très fréquenté par le public. Située entre le rond-point du Rocher et la « Villa du petit rocher », la parcelle 16 longe la route départementale 105 ainsi qu'une piste cyclable très fréquentée tout au long de l'année. Le parcours de santé du Crapa se trouve également à proximité ainsi qu'une aire d'accueil et un parking.

Les sites d'accueil du public font l'objet de la part de l'ONF d'une surveillance régulière afin de suivre l'état de santé du patrimoine arboré. Pour les arbres surplombant la départementale ou la piste cyclable, le diagnostic est sans appel. Sur 1.5 hectare, certains arbres, principalement des chênes, sont dépérissants (branches sèches, trous et pourriture à la base des pieds). En cause : leur âge, et les conditions difficiles d'alimentation en eau dans lesquelles ils croissent. Ces chênes, ainsi que des robiniers faux acacias, sont devenus une menace potentielle pour la sécurité des promeneurs et des automobilistes.

Les arbres seront enlevés durant l'hiver 2018/2019. De nombreux semis de chênes sont déjà présents au sol, et avec l'apport de lumière, les robiniers restants pourront repartir à partir des racines en palce (drageonner). La relève est donc déjà assurée, garantissant ainsi la pérennité

LA PARCELLE 16 EN QUELQUES IMAGES...

Ces dépérissements généralisés et naurels dans cette zone sont liés au grand âge du peuplement et aux conditions climatiques difficiles.



de cette partie de la forêt. Ces coupes permettront à long-terme de rétablir un paysage familier et accueillant, pour les générations futures... pour que ces générations futures puissent, elles aussi, profiter en toute quiétude de ce milieu remarquable.

Pendant les travaux d'exploitation et de remise en état, toute la zone forestière et le site d'accueil (piste cyclable, sentiers sportif et de randonnée, parking) seront fermés au public.

PROGRAMMATION DES COUPES

L'Aménagement Forestier de la forêt domaniale de Longeville actuellement appliqué couvre la période 2001 – 2020, consultable sur le site onf.fr. Ce document définit les grandes lignes de la gestion multifonctionnelle et durable (accueil du public, préservation de l'environnement, production de bois) sur 20 ans.

Ainsi, l'ONF suit un programme précis de coupes pour assurer le maintien et le renouvellement de ce milieu. Il existe 3 types de coupe. On parle principalement :

- **coupes de régénération** : elles consistent à exploiter les arbres désignés par le forestier afin de mettre en lumière les sols et permettre aux jeunes semis de se développer ;
- **coupes d'amélioration** vont permettre d'éclaircir les peuplements trop denses, exploitant les arbres moins bien conformés au profit des plus beaux arbres, poussant ainsi dans de meilleures conditions ;
- **coupes sanitaires** consistent à exploiter les arbres dépérissants afin de sécuriser l'espace forestier.

PARCELLE 16 – GÉOLOCALISATION

